



# Règlement des Foulées de Villeurbanne 2021

## ORGANISATEUR

L'Office du Sport Villeurbanne organise, le dimanche 11 avril 2021 les Foulées de Villeurbanne. Les départs sont donnés à 8h30 pour la première vague du 10 km, à 10h45 pour la première vague du 5 km loisir et à 11h05 pour le 4 km marche.

## ENGAGEMENTS - MESURES GENERALES

La course chronométrée de 10 km est ouverte à tous et toutes les licencié·e·s et non-licencié·e·s né·e·s en 2005 et avant. Elle est ouverte aux athlètes handisport.

Toute participation à la compétition du 10 km est soumise à **la présentation obligatoire** par les participant·e·s à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (*Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)*) ;

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Le parcours du 10 km est mesuré officiellement par la FFA.

**Il est possible de s'inscrire par équipe de 4 coureur·euse·s sur le 10 km** en remplissant toutefois un bulletin d'inscription par coureur·euse. Un classement sera établi au cumul des temps (temps pri sur les trois premier·ère·s).

**Pour le 5 km loisir et le 4 km marche**, seul un bulletin d'inscription doit être rempli et retourné à l'organisation. Nous conseillons toutefois de se rapprocher d'un médecin pour vérifier l'aptitude générale à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme.

**Tout engagement est personnel**, ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

**Pour chacune des courses, une autorisation parentale est obligatoire pour les athlètes mineurs.**

## **ENGAGEMENTS - LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE LA COVID-19**

En raison de la crise sanitaire due à la Covid-19, les mesures générales d'organisation doivent respecter les directives en vigueur sur la **distanciation physique** et les **comportements adaptés en matière sanitaire**. Les participant·e·s sont donc tenu·e·s de respecter les consignes nationales en la matière.

Toute participation à l'une des courses (4 km marche, 5 km loisir, 10 km) est ainsi soumise **au respect et à la signature obligatoire** par les participant·e·s (ou le responsable légal pour les mineur·e·s) **de la charte du/de la coureur·euse** jointe en annexe du présent règlement (et téléchargeable sur le site des Foulées de Villeurbanne : [www.lesfouleesdevilleurbanne.fr](http://www.lesfouleesdevilleurbanne.fr)).

Chaque participant·e, adulte comme enfant, qu'elle que soit la course à laquelle il ou elle participe, **doit être équipé·e de son propre contenant individuel** (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet,) pour permettre le ravitaillement en eau sur le parcours.

Chaque participant·e, quelle que soit la course à laquelle il ou elle participe, **doit également disposer d'un masque qui sera obligatoire dans les zones où la distanciation physique d'un mètre entre chaque individu ne pourra pas être respectée**, en particulier, sur la zone de départ (*port du masque exigé jusqu'au moment du départ, retiré ensuite et conservé sur soi pendant la course*) et la zone d'arrivée (*port du masque exigé dès l'entrée dans la file du parcours de sortie*).

Pour connaître l'ensemble des dispositions pratiques mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du covid-19, il est possible de se référer aux documents en annexe : le protocole sanitaire et la charte d'engagement des coureurs·euses (*à signer pour chaque participant·e*).

## INSCRIPTIONS

Compte tenu du contexte sanitaire, **aucune inscription ne sera possible après le 1<sup>er</sup> avril 2021** (pas d'inscription sur place le jour de la course).

### Tarifs

	Du 12/01/21 au 18/03/21*	Du 19/03/21 au 01/04/21*
10 km	13 €	15 €
5 km loisir	gratuit	
4 km marche	gratuit	

\*Cachet de la poste faisant foi pour les inscriptions par courriers postaux

### Comment s'inscrire ?

#### Pour le 10 km chrono, le 5 km loisir et le 4 km marche :

- **Rappel : Aucune inscription ne sera possible après le 1<sup>er</sup> avril 2021.**
- **Pas d'inscription sur place le jour de la course.**
- Soit par courrier avec envoi, **avant le jeudi 01 avril 2021** ou le 20 mars 2021 en cas d'envoi postal des dossards (cachet de la Poste faisant foi dans les 2 cas), du bulletin d'inscription et de la charte d'engagement covid-19 téléchargés sur : [www.lesfouleesdevilleurbanne.fr](http://www.lesfouleesdevilleurbanne.fr) complétés et signés avec le règlement, par chèque, libellé à l'ordre de l'OSV à l'adresse suivante : « Office du Sport de Villeurbanne – 70 rue du Docteur Rollet – 69100 Villeurbanne ».
- Soit par Internet sur le site [www.lesfouleesdevilleurbanne.fr](http://www.lesfouleesdevilleurbanne.fr) **avant le jeudi 01 avril 2021 à 23h59** si choix de récupérer son dossard lors des permanences organisées la semaine qui précède la course **ou avant le 20 mars 2021 à 23h59 si choix de recevoir son dossard par voie postale**, avec paiement sécurisé par carte bancaire.

Le nombre de dossards étant limité pour chacune des courses, la participation se fera dans la limite des dossards disponibles.

#### 3 SAS sont prévus pour le 10km :

*Pour plus de détail sur l'organisation des départs, se référer à la page 5 du règlement*

- **SAS « Élite » 1** : l'accès au SAS « Élite » est réservé aux athlètes justifiant d'une performance de – de 32'H et – de 38'F. Les demandes hors inscription Internet sont à envoyer par mail à [palestra.gerard@wanadoo.fr](mailto:palestra.gerard@wanadoo.fr) accompagnées du justificatif de performance sur les années 2019 ou 2020. **Nombre de dossards limité à 50.**

- **SAS « Préférentiel » 2** : l'accès au SAS « Préférentiel » est basé sur les minimas de qualification aux Championnats de France, soit 43'F et 34'15"H. Les demandes hors inscription Internet sont à envoyer par mail à [palestra.gerard@wanadoo.fr](mailto:palestra.gerard@wanadoo.fr) accompagnées du justificatif de performance sur les années 2020 ou 2021. **Nombre de dossards limité à 150.**

- **SAS 3** : l'accès au SAS 3 est réservé aux licencié·e·s et non licencié·e·s.

### Groupe/club :

Pour 10 inscriptions sur le 10 km, la 11ème inscription est offerte.

Pour toute demande de renseignement pour une inscription en groupe (à partir de 10), s'adresser à : [sport@osvilleurbanne.com](mailto:sport@osvilleurbanne.com).

Clôture des inscriptions : **le jeudi 01 avril 2021 à 23h59 (le 20 mars 2021 en cas de choix de réception des dossards par voie postale).**

### Entreprises :

Offre entreprises disponible en téléchargement sur le site des Foulées de Villeurbanne ([www.lesfouleesdevilleurbanne.fr](http://www.lesfouleesdevilleurbanne.fr)).

Clôture des inscriptions : **le jeudi 01 avril 2021 à 23h59 (le 20 mars 2021 en cas de choix de réception des dossards par voie postale).**

## RETRAIT DES DOSSARDS

Compte tenu du contexte sanitaire, aucun retrait de dossard ne sera possible le jour de la course, deux options sont possibles : le retrait physique lors des permanences organisées dans les jours qui précèdent, comme habituellement, et l'envoi postal.

> Concernant l'envoi postal : pour pouvoir en bénéficier, il faut le mentionner au moment de l'inscription en cochant l'option « envoi dossard » (sur le bulletin d'inscription ou au moment de l'inscription sur le site Internet [www.lesfouleesdevilleurbanne.fr](http://www.lesfouleesdevilleurbanne.fr)). Ce choix est définitif, si votre dossier est incomplet ou que vous changez d'avis, il n'y aura pas de remboursement étant entendu que l'envoi postal sera à la charge du/de la participant-e.

Il faut également que l'inscription soit validée avant le 20/03/21 (complète et réceptionnée à l'OSV soit par courrier soit via le site Internet). Aucun envoi postal ne sera possible passé ce délai d'inscription.

Le dossard sera envoyé par la Poste en lettre suivie avec remise contre signature **au tarif de 10€ à la charge du/de la coureur·euse**. Le dossard sera adressé entre le 29 et le 31 mars 2021.

> Concernant le retrait physique : il s'effectue :

Pour les dossards du 10 km chrono et du 5 km loisir :

- à l'Office du Sport Villeurbanne (ce lieu pourra être modifié en fonction de la situation sanitaire) le jeudi 08/04/21 et le vendredi 09/04/21 de 12h00 à 19h00, le samedi 10/04/21 de 9h00 à 17h00.

La remise du dossard se fera uniquement si le dossier est complet et sur présentation d'une pièce d'identité.

Pour le 4 km marche, un dossard autocollant doit être porté pour participer à la marche, à récupérer, aux mêmes horaires et selon les mêmes modalités que pour les autres courses.

## DISPOSITIONS PRATIQUES

Pour faire face à la situation sanitaire, aucune consigne de sacs n'est proposée aux coureur·euse·s. Un poste de ravitaillement liquide est assuré à l'arrivée de toutes les courses.

## ORGANISATION DES DEPARTS

Pour tenir compte du contexte sanitaire, une organisation des départs par vagues est mise en place. **Les participant·e·s sont tenu·e·s de la respecter scrupuleusement.**

**ATTENTION : pour le 10 km chrono, tout coureur·euse ne se présentant pas dans la vague qui lui a été assignée ou manquant le départ de sa vague sera disqualifié·ée.**

10 km – vague 1 à 3 / coureurs·euses terminant le 10 km en moins de 40'H et 45'F.

8h20 : Heure de convocation des compétiteurs·rices dans l'une des 3 zones de départ

8h30 : Départ de la vague 1 (SAS Elite + SAS préférentiel)

8h32 : Départ de la vague 2 (SAS licencié·e·s et non licencié·e·s)

8h34 : Départ de la vague 3 (SAS licencié·e·s et non licencié·e·s)

(cf. plan annexe 3)

10 km – vague 4 à 6 / coureurs·euses terminant le 10 km entre 40' et 50'H et 45' et 55'F.

8h55 : Heure de convocation des compétiteurs·rices dans l'une des 3 zones de départ

9h05 : Départ de la vague 4 (SAS licencié·e·s et non licencié·e·s)

9h07 : Départ de la vague 5 (SAS licencié·e·s et non licencié·e·s)

9h09 : Départ de la vague 6 (SAS licencié·e·s et non licencié·e·s)

(cf. plan annexe 3)

10 km – vague 7 à 9 / coureurs·euses terminant le 10 km en plus de 50'H et 55'F.

9h40 : Heure de convocation des compétiteurs·rices dans l'une des 3 zones de départ

9h50 : Départ de la vague 7 (SAS licencié·e·s et non licencié·e·s)

9h52 : Départ de la vague 8 (SAS licencié·e·s et non licencié·e·s)

9h54 : Départ de la vague 9 (SAS licencié·e·s et non licencié·e·s)

(cf. plan annexe 3)

5 km Loisir

10h35 : Heure de convocation des coureurs·euses dans l'une des 3 zones de départ

10h45 : Départ de la vague 1

10h47 : Départ de la vague 2

10h49 : Départ de la vague 3

4 km Marche

10h55 : Heure de convocation des marcheurs·euses dans la zone de départ

11h05 : Départ des 200 des marcheurs·euses.

## CHRONOMETRAGE

La course du 10km fera l'objet d'un chronométrage. Tous et toutes les inscrit·e·s se verront remettre un dossard avec puce électronique.

Le dossard doit être entièrement lisible, porté et placé sur le torse lors de la course.

Les participant·e·s du 10km disposent d'un temps maximum d'1h30 pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée.

Après le passage du véhicule de fin de course, et sur décision unilatérale de l'organisation, un·e coureur·euse peut être déclaré·e « hors délai », signifiant sans appel sa mise hors course. Son dossard lui sera retiré. Tout·e coureur·euse mis·e hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

**Rappel : Dans le cadre du 10 km, tout coureur·euse ne se présentant pas dans la vague qui lui a été désignée ou manquant le départ de sa vague sera disqualifié·e.**

Remarque utile :

*Le temps chronométré est un « temps course », le chronomètre est déclenché au starter, et est arrêté au passage du coureur sur la ligne d'arrivée (passage de la puce). Il est donc possible qu'il y ait un écart avec tout chrono qui serait déclenché sur la ligne de départ et non au starter.*

## RESULTATS ET RECOMPENSES

Le classement du 10 km sera consultable sur Internet, après la fin de la course. Il fera l'objet d'une publication sur le site : [www.lesfouleesdevilleurbanne.fr](http://www.lesfouleesdevilleurbanne.fr).

Les 4 premiers hommes et les 4 premières femmes du 10 km sont primé·e·s au scratch. Les 3 premiers et les 3 premières par catégorie de cadets à master 10 du 10 km seront également récompensé·e·s. Récompenses par équipe sur le 10 km uniquement.

Podium : compte tenu du contexte sanitaire, ne sont appelé·e·s sur le podium que les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du 10 km au scratch.

**Non cumul des récompenses entre scratch et récompenses par catégorie**

Les lots non récupérés le jour de la course seront conservés à l'OSV pendant une période de 3 semaines après la course.

## SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

La sécurité de la course est assurée par la police nationale, municipale et par des signaleur·euse·s bénévoles.

L'assistance médicale est assurée par une équipe de secouristes, assistée d'un médecin. Leurs membres peuvent décider de la mise hors course de tout concurrent pour des raisons médicales. Tou·te·s les participant·e·s autorisent l'organisation à leur prodiguer des soins médicaux et d'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.



## **JURY OFFICIEL**

Il est composé d'un juge arbitre de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) dont le pouvoir est sans appel. Il est assisté de juges et de commissaires de course également désignés par la FFA.

## **CONTROLE ANTI-DOPAGE**

Les participant·e·s aux courses s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage. Toute course peut faire l'objet d'un contrôle antidopage, selon les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

## **ASSURANCE**

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, celles de ses préposés et de tous les participant·e·s. Il incombe aux participant·e·s non licencié·e·s FFA de souscrire une police d'assurance individuelle accident. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique lors de la course et en cas de vol et de dommages survenus pendant la manifestation.

## **DROIT A L'IMAGE**

Tout·e coureur·euse participant aux Foulées de Villeurbanne autorise expressément l'organisateur ainsi que ses ayant-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils ou elles pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **ANNULATION**

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance sans que les concurrent·e·s puissent prétendre à un quelconque remboursement.

COVID 19 : en cas d'annulation de l'événement à cause de la pandémie, les coureur·euse·s seront intégralement remboursé·e·s du montant de l'inscription (hors frais d'envoi et Internet).

## **INFORMATIQUE ET LIBERTE - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les données personnelles communiquées par les participants·es sont destinées à l'organisateur, soit l'Office du Sport Villeurbanne, qui est responsable du traitement de ces données.

Dans le cadre de l'inscription des participant·e·s, l'organisateur est amené à collecter, utiliser et traiter des données personnelles afin de dresser le classement des différentes courses chronométrées et communiquer en amont, pendant et en aval de cet événement.

Conformément à la loi informatique et liberté, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement de leurs données ainsi que d'un droit à



limitation du traitement de celle-ci, en contactant l'organisateur par mail à [sport@osvilleurbanne.com](mailto:sport@osvilleurbanne.com).

## **REGLEMENT**

Tout·e participant·e reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de la charte d'engagement du/de la coureur·euse pour lutter contre la propagation de la covid-19 en annexe et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.



## Règlement - Annexe 1

### Protocole sanitaire des Foulées de Villeurbanne 2021

Ce document détaille les mesures prises par l'Office du Sport Villeurbanne, organisateur des Foulées, en amont et le jour de l'évènement pour lutter contre la propagation du virus Covid-19.

#### Mesures générales

> L'OSV s'engage à respecter et faire respecter par les participant·e·s et toutes les parties prenantes les consignes nationales en vigueur, en particulier :

- Le port du masque, y compris sur les zones de départ et d'arrivée.
- La mise en place de circuits à sens unique en vue d'éviter les trafics non maîtrisés.
- L'organisation des flux en vue d'éviter les rassemblements.
- La limitation des services proposés aux coureur·euse·s.
- La mise en place de signalétiques pédagogiques.
- La sensibilisation des bénévoles au respect des règles sanitaires.
- La désinfection régulière des espaces utilisés.
- La désignation d'un référent coordinateur Covid-19.
- Une communication adaptée :

*En direction des participant·e·s* : en amont (briefing envoyé par mail, récapitulatif des mesures prises publiées sur le site Internet de l'évènement, communication via les réseaux sociaux, signature charte) et le jour j (matériel obligatoire imposé, signalétique adaptée, annonces micro régulières).

*En direction des bénévoles* : en amont (briefing précis, signature charte) et le jour j (mise à disposition de masques FFP2, de gel hydroalcoolique et de désinfectant).

> Une **charte d'engagement** sera signée (voie électronique en priorité) par les participant·e·s et les bénévoles rappelant ce à quoi chacun et chacune s'engage dans le cadre d'une organisation raisonnée des évènements et du respect de la santé et la sécurité générale, selon les recommandations des autorités.

#### Mesures relatives aux inscriptions et à la remise des dossards

> Inscriptions en amont (pas d'inscription le jour j), en priorité en ligne via le site Internet de l'évènement : [www.lesfouleesdevilleurbanne.fr](http://www.lesfouleesdevilleurbanne.fr).

> Collecte et vérification des justificatifs médicaux en amont de la remise des dossards en version digitale.

> Possibilité d'envoi du dossard par la poste proposé au moment de l'inscription.

> Procédure de retrait des dossards expliqué en amont via les réseaux sociaux et/ou une newsletter + informations pratiques sur le site Internet de l'évènement.

> Organisation de la remise des dossards sur plusieurs jours, au cours de la semaine qui précède l'évènement, dans un lieu adapté avec :

- Port du masque obligatoire ;
- Mise en place d'un parcours de circulation à sens unique,

- Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée,
- Flux régulés en fonction de la capacité d'accueil du lieu,
- Marquage au sol des files d'attente,
- Installation des bénévoles à des postes de travail séparés et port du masque FFP2,
- Présentation des pièces d'identité sans contact,
- Mise en place de bénévoles responsables du flux régulier des participants.

## Mesures relatives à la zone de départ

- > Port du masque exigé jusqu'au moment du départ. Il pourra ensuite être retiré et devra être gardé sur soi pendant la course.
- > SAS d'entrée gérés par les bénévoles équipés de masques FFP2 qui vérifieront le matériel obligatoire.
- > Convocation par horaires différenciés pour des départs par vagues avec un nombre maximum de personnes adapté à la configuration des lieux (avenues A. Briand et H. Barbusse) :
  - 10 km chrono : 9 vagues de 170 personnes maximum.
  - 5 km loisir : 3 vagues de 170 personnes maximum.
  - 4 km : 1 vague de 200 personnes maximum.
- > Incitation à utiliser les modes de déplacement doux pour l'accès à la zone de départ.

## Mesures relatives à la zone de course

- > Communication pour inciter les coureur·euse·s à respecter une distanciation physique de deux mètres lorsque cela est possible, en utilisant toute la largeur de la chaussée.
- > Communication pour rappeler aux participant·e·s de ne pas cracher au sol et d'utiliser un mouchoir en papier à usage unique à conserver sur soi jusqu'à l'arrivée puis à jeter dans les containers prévus à cet effet.
- > Communication pour rappeler aux participant·e·s qu'il est possible d'utiliser une visière en courant.

## Mesures relatives au ravitaillement

- > Information aux participant·e·s en amont pour les inciter à se munir de leur propre contenant liquide pendant la course.
- > Pas de ravitaillement sur le parcours. Maintien d'un ravitaillement uniquement à l'arrivée.
- > Port du masque exigé dans la zone de ravitaillement.
- > Self-service interdit pour les coureur·euse·s. Service assuré par les bénévoles équipés de masques FFP2 :
  - ravitaillement en eau pour les 3 courses, avec rampes de robinets et mise à disposition de gobelets individuels à usage unique à jeter dans les containers de recyclable mis à disposition.
  - ravitaillement solide pour le 10 km uniquement, en portions individuelles.

## Mesures relatives à la zone d'arrivée et à la remise des récompenses

- > Zone d'arrivée interdite aux non-participant·e·s, pas de public.
- > Port du masque exigé dès l'entrée dans la file du parcours de sortie de zone d'arrivée. Des masques chirurgicaux seront mis à disposition pour les éventuelles pertes de masques sur le parcours..
- > Mise en place d'un parcours à sens unique permettant la gestion d'un flux unique.
- > Mise en place de zones de récupération dédiées aux personnes « éprouvées » en lien avec les équipes médicales.
- > Pas d'affichage des résultats sur le site d'arrivée ; consultation uniquement en ligne.
- > Protocole de remise des prix limité aux 4 premiers hommes et 4 premières femmes sur le 10 km avec accès restreint au podium :
  - Mise à disposition de gel hydroalcoolique au pied du podium,
  - Montée sur le podium possible en respectant les mesures de distanciation et en portant le masque,
  - Elu·e·s / partenaires pourront saluer le lauréat mais aucune accolade, ni serrage de main ne sera possible.

## Mesures relatives aux services aux coureur·euse·s

- > Aucun service annexe ne sera proposé (consigne, vestiaires, garderie pour les enfants, séances d'osthéopathie, douches).
- > Seuls des toilettes seront accessibles (toilettes sèches zone de départ, toilettes Hôtel de Ville, toilettes Palais du Travail) dans le respect des règles sanitaires en vigueur (mise à disposition de gel hydroalcoolique, port du masque obligatoire, file d'accès avec respect de la distanciation physique,...).

## Mesures relatives à la zone médicale et au service de secours

En lien et en accord avec le prestataire secours/médecin :

- > Organisation d'un espace spécifique d'accueil médical en cas de suspicion de Covid-19 avec équipement dédié.
- > Mise en place d'espaces de travail permettant la distanciation physique.
- > Définition d'un sens de circulation et d'un point d'accueil et d'orientation où doit être dispensé un masque chirurgical à tout entrant dans la zone et où une friction des mains au gel hydroalcoolique doit se faire.
- > Utilisation permanente des équipements de protection individuelle adaptés pour tou·te·s les professionnel·le·s médicaux et paramédicaux des zones médicales.
- > Pas de soins de récupération, excepté pour des problèmes de santé urgent.

## Mesures d'après course

- > Organisation d'un circuit de collecte des masques usagés laissés sur le parcours et sur les différentes zones de course.
- > Maintien d'une cellule de veille Covid-19 pendant 14 jours.
- > Information et appel au sens civique des athlètes en leur demandant de prévenir le référent Covid-19 après course en cas de déclaration de maladie. Suggestion de téléchargement et d'utilisation de l'application « Stop Covid ».
- > Mise en place d'un système de déclaration aux autorités sanitaires d'un éventuel cas de Covid-19 et des possibles contacts.

## Règlement - Annexe 2

### Lutte contre la propagation de la covid-19 - Charte d'engagement du/de la coureur-euse

Conscient·e que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur·euse des Foulées de Villeurbanne 2021, je m'engage à :

- 1) Respecter les gestes barrières en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique) ;
- 2) Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
  - > Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie,
  - > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participant·e·s et en utilisant toute la largeur de la chaussée,
  - > Ne pas cracher au sol,
  - > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle,
  - > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique,
  - > Respecter et laisser les lieux publics propres,
  - > Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
- 3) Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participant·e·s ;
- 4) Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie de covid-19 si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous et toutes ;
- 5) Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte) ;
- 6) Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible ;
- 7) Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours ;
- 8) Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course ;
- 9) Télécharger l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

Prénom : .....

Nom : .....

Date : .....

Signature :

## Règlement - Annexe 3 - Plan des 3 zones de départ

